



VACANCES DE FEVRIER

Du 12 au 23 février 2018



DOMAINE DES LUGÉES

05 56 60 14 46

68, avenue de la Libération - 33 740 ARÈS
Mercredis et vacances



Espace Famille
05.56.60.18.69

Ecole élémentaire Route du Temple
Les jours d'école 9h/12h 16h/19h



aps-clsh-@ville-ares.fr

www.ville-ares.fr

Pendant les vacances, l'Accueil de loisirs d'ARÈS accueille les enfants âgés de 3 ans à 15 ans à la journée et à la semaine.

J'ai déjà rempli le dossier d'inscription 2017/2018 * : procédure allégée ➡

1. Je remplis uniquement mon nom de famille, le prénom et l'âge de mon enfant
2. Je complète uniquement les coordonnées qui auraient changées
3. Je coche les jours où mon enfant participera à l'Accueil de Loisirs

** Dans le cas contraire, l'inscription ne sera prise en compte qu'après avoir rempli le dossier d'inscription ACM disponible à l'Espace Famille , l'Accueil de Loisirs, l'Accueil Périscolaire ou en le téléchargeant sur le site Internet de la ville www.ville-ares.fr, accompagné de toutes les pièces administratives demandées.*

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Mercredi 7 février 2018

(En fonction des places disponibles)

NOM : ----- Prénom : ----- Né(e) le : -----

Adresse : -----

Tél. : -----

Lundi 12 février	<input type="checkbox"/>	Mardi 13 février	<input type="checkbox"/>	Mercredi 14 février	<input type="checkbox"/>
Jeudi 15 février	<input type="checkbox"/>	Vendredi 16 février	<input type="checkbox"/>		
Lundi 19 février	<input type="checkbox"/>	Mardi 20 février	<input type="checkbox"/>	Mercredi 21 février	<input type="checkbox"/>
Jeudi 22 février	<input type="checkbox"/>	Vendredi 23 février	<input type="checkbox"/>		

Directrice durant les vacances de février : Camille GUSTON

Le repas du midi ainsi que le goûter sont inclus dans le tarif (Les tarifs disponibles sur le site Internet www.ville-ares.fr).

Votre enfant est accueilli à l'Accueil de Loisirs le matin entre 7H15 et 9H00. Son départ sera possible entre 17H00 et 19H00. Les activités ont lieu de 9H00 à 17H00
Aucune arrivée et/ou aucun départ ne seront autorisés

IMPORTANT :

Au vu d'un grand nombre d'annulation de réservations de dernière minute et d'absences injustifiées, l'annulation des réservations pour les petites vacances scolaires devra impérativement être effectuée une semaine avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

A défaut la réservation sera facturée sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures. Trois absences non justifiées seront susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire afin de permettre l'accès au plus grand nombre d'enfants.